

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Trotier, 8 avril 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin à Trotier, 8 avril 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Trotier](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[8 avril 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Trotier](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin indique à Trotier les dispositions innovantes qu'il faut faire observer sur les cuisinières qu'il lui a envoyées

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomTrotier

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

BiographieCommerçant à Laon (Aisne) au milieu du XIXe siècle.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (324)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

valoir. L'opinion que j'avais sous l'ancien
loi me faisait voir ma situation parfaitement
régulière, vous n'avez émis la même à ma première
visite que j'ai combattue & savoir qu'il
n'était pas rigoureusement nécessaire de faire
la demande d'un brevet avant la mise en
circulation de l'invention ou de l'édiction par un brevet
qu'il y a des ^{opinions} ~~opinions~~ ^{différentes} M. M. & les autres
Messieurs. C'est

Lyon

4 avril

si on va voir les machines que je
vous ai envoyées je vous prie de vous rappeler
les points sur lesquels il faut porter particulièrement
l'attention

faire remarquer que le foyer est séparé
de rest du feu

la simplicité avec laquelle je adapte une
porte à cette

que la chaudière se démonte avec facilité que
le robinet se adapte sans soudure

que les boutons s'ouvrent & s'imbriquent et
sont invisibles

que le foyer ainsi que le rest est tenu
sans clous ni rivets

que le tout dans son ensemble forme
un petit d'une disposition nouvelle et inédite

je compte sur votre sagacité pour cela
et vous prie d'agréer M. M. & J

grand pas de papier

10

Messieurs Poursis et Malherbe
je vous ai écrit que les toles que vous
avez fait charger ici devaient de l'humanité
je m'attends que vous ne les ayez pas
encore fait entrer et est nécessaire de
les changer de lieu

agréer